

### **Comité technique des DDI du 18 janvier 2018**

#### **Point d'actualité sur les primes à restructuration de services (PRS) versées aux agents des DD(CS)PP touchés par la fermeture d'abattoirs**

Certaines organisations syndicales ont souhaité que soit présenté au comité technique des DDI une actualisation des chiffres communiqués lors du comité technique du 7 juillet 2016, concernant :

- le nombre d'agents impactés par la fermeture d'abattoirs,
- la ventilation par services et par catégorie des agents,
- le nombre de sites fermés,
- le montant des PRS versées à ce titre.

Depuis juillet 2016 :

- Neuf agents ont été ou sont concernés par un changement d'affectation. Quatre sites ont fermé.
- Les agents concernés appartiennent au corps des techniciens et exercent dans les antennes des DD(CS)PP localisées en abattoir.
- PRS :
  - Parmi les neuf agents concernés par un changement d'affectation, un agent a bénéficié de la PRS et cinq sont éligibles.
  - Quatre agents touchés par des fermetures d'antennes de DD(CS)PP antérieures à juillet 2016 ont perçu la PRS après juillet 2016.

Au total, le montant versé à ces cinq agents est de 22.650 €.